



ECO-CHEQUES JUIN 2022

Ouvriers et employés

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Ouvriers

Annuellement 100 € d'écochèques

- Période de référence: 1 juin 2021 au 31 mai 2022
- Occupés à plein temps : 100 €
- Occupés à temps partiel : montant proportionnel (pro rata)
- Max. 10 € par chèque

Eco-chèques uniques de 100 € (accord sectoriel 21-22)

Pour compenser le fait que les salaires horaires n'ont été adaptés qu'à partir du 1^{er} décembre 2021.

- Période de référence : 1 janvier 2021 au 31 octobre 2021.
- Au moins 1 jour de prestations effectives
- Ajoutés aux écochèques qui seront accordés en juin 2022

Employés

Annuellement 250 € d'écochèques

- Période de référence: 1 juin 2021 au 31 mai 2022
- Employés à temps plein : 250 €
- Employés à temps partiel : 250 € si vous travaillez à 4/5, 200 € si vous travaillez à 3/5, 150 € si vous travaillez à 1/2 et 100 € si vous travaillez moins d'un mi-temps.
- Max. 10 € par chèque

Remarque: au niveau de l'entreprise, cet avantage (écochèques annuels) peut être transposé en **un avantage équivalent**.

Info ouvriers et employés CP 126: www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.

